

Communiqué **Pour diffusion immédiate - code 01**

Budget 2010-2011 **Serons-nous plus heureux comme peuple?**

Québec, le 30 mars 2010 —Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité salue l'appel à la responsabilisation lancé par le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, dans le budget 2010-2011 présenté aujourd'hui. Par ce budget, le gouvernement mise sur des valeurs partagées par le mouvement coopératif et mutualiste telle la responsabilité, l'équité et la solidarité. «*Ce budget soulève des questions majeures sur des façons de faire dans le domaine de la santé et du logement social tout en annonçant des initiatives porteuses, mais non précisées, entre autre, en entrepreneuriat* », a commenté Hélène Simard, la présidente-directrice générale du Conseil.

Bien que plusieurs mesures visent à accroître les revenus de l'État, celles-ci prendront effet au cours des prochaines années et auront un impact direct sur le portefeuille des citoyens dont la hausse des tarifs de l'électricité, la hausse de la TVQ et la mise en place d'une contribution en santé. Cette dernière pourrait avoir un impact majeur sur les coopératives de santé et les citoyens qui se sont responsabilisés à l'aide du modèle coopératif. Le mouvement coopératif est donc préoccupé par la mise en place de cette mesure et l'impact qu'elle aura sur la mobilisation citoyenne pour la prise en charge de leurs besoins collectifs. Concernant le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), le Conseil déplore l'absence de l'actualisation de l'aide financière pour les usagers alors que l'on souhaite investir dans le maintien à domicile, une des solutions pour diminuer les coûts du système de la santé.

Le Conseil note que le budget annonce des initiatives de nature à soutenir le développement des régions et plus particulièrement Montréal, l'entrepreneuriat, la lutte à la pauvreté et les énergies renouvelables. Les détails de ces mesures seront toutefois annoncés dans les prochains mois. Il nous est alors difficile de commenter les impacts qu'elles auront.

À propos du Conseil

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité représente l'ensemble des organisations coopératives sectorielles et régionales du Québec qui compte plus de 3 300 coopératives et mutuelles qui génèrent plus de 90 000 emplois. Ces entreprises participent activement au développement économique et social du Québec. Avec plus de 166 milliards \$ d'actifs, ces coopératives et mutuelles ont un taux de survie doublement supérieur aux autres formes d'entreprises.

-30-

Information :

Gervais Nadeau, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
Cell. : (418) 572-1984 ou gervaisnadeau@coopquebec.coop